



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Pour connaître, partager et sauvegarder
la biodiversité de son territoire



Paysage occitan
© Lionel Saint-Olympe / Office français de la biodiversité

Préambule	4
L'Atlas de la biodiversité communale ou intercommunale pour agir contre l'érosion de la biodiversité à l'échelle des territoires	
Introduction	6
« B » comme biodiversité	8
La démarche ABC : un outil au triple objectif en faveur de la préservation de la biodiversité	9
Durée et échelle de mise en œuvre de l'ABC	11
Sept étapes pour réussir son ABC	12
Un premier inventaire, celui des connaissances	16
Établir le plan de prospection à partir des priorités identifiées	20
Mobiliser les citoyens dans la mise en œuvre de l'ABC	22
Réaliser le diagnostic : des inventaires à la hiérarchisation des enjeux	24
• Mener des inventaires naturalistes	24
• Intégrer les continuités écologiques (Trame verte et bleue)	27
• Hiérarchiser les zones à enjeux	28
Formaliser les résultats : synthèses et cartographie des enjeux	30
• La synthèse des habitats, des espèces, et des continuités écologiques	30
• La cartographie des enjeux de biodiversité	32
Le plan d'actions : document clé pour l'action post-ABC	34
Partager et valoriser les productions de l'ABC	36
Après l'ABC	38
Mettre en œuvre le plan d'actions et faire reconnaître l'engagement du territoire	40
En conclusion	41
Ressources utiles et liens	41
Table des sigles et acronymes	42

L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE POUR AGIR CONTRE L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES

Les constats sont désormais établis : **l'érosion de la biodiversité nécessite l'action de tous.** Il en va de nos modes de vie, de nos économies, de notre santé. Le rapport de la plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) paru au printemps 2019 a mis en avant les

cinq facteurs directs de changements affectant le plus la nature : changements d'usage des terres et des mers, surexploitation des ressources produites par les écosystèmes, changement climatique qui bouleverse le cycle de vie de certains organismes, introduction d'espèces exotiques envahissantes et pollution de l'air, de l'eau, du sol, des sédiments, ainsi que l'éclairage artificiel nocturne.

Quelques mois plus tard, **la pandémie de Covid-19 a rappelé l'interdépendance et les interrelations entre la santé des humains et la santé des écosystèmes**, rendant primordiale l'intégration des enjeux d'une seule santé (« One Health ») dans la prévention sanitaire et dans les politiques territoriales et l'aménagement du territoire.

Une gestion durable du territoire est déterminante pour pallier l'érosion de la biodiversité. Mais cela implique en premier lieu de bien le connaître. C'est ainsi que dans les années 1990, plusieurs communes du Parc naturel régional (PNR) de Lorraine ont pris l'initiative de mener un diagnostic à la fois stratégique et aussi exhaustif que possible de la biodiversité et des enjeux liés à son érosion à l'échelle de leur territoire.

C'est de la réussite de cette expérience, associée au volontarisme du milieu associatif (notamment France Nature Environnement et Humanité et Biodiversité), qu'est né le dispositif des Atlas de la biodiversité communale (ABC). Officiellement mis en place par le ministère de l'Écologie en 2010, dans le cadre de l'Année internationale pour la biodiversité, le programme de soutien aux Atlas de la biodiversité communale a été confié en 2017 à l'Agence française pour la biodiversité – devenue Office français de la biodiversité (OFB). **L'OFB apporte ainsi son soutien aux collectivités volontaires – toujours plus nombreuses – à travers le lancement d'un appel à projets ABC annuel⁽¹⁾.**

¹ <http://ofb.gouv.fr/les-atlas-de-la-biodiversite-communale/>

Pourquoi les collectivités sont au cœur des enjeux de reconquête de la biodiversité ?

Par leurs compétences propres, **les collectivités, possèdent, chacune à leur niveau, les moyens d'agir concrètement** en faveur de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique à travers les politiques structurelles qu'elles mettent en œuvre (gestion des espaces, planification, éducation, restauration collective, développement économique et touristique, gestion de l'eau, transports, etc.).

Les collectivités détiennent une capacité réelle à intéresser et impliquer les citoyens à travers les actions concrètes menées au plan local, agissant ainsi en faveur d'une réorientation de comportements des citoyens.

Surtout, **les collectivités qui passent à l'action obtiennent des résultats visibles rapidement**. L'observation des actions menées et valorisées⁽²⁾ depuis une décennie permet de reconnaître la volonté, l'énergie et la capacité des collectivités à opérer les transformations nécessaires.

Pourquoi s'engager dans la réalisation d'un ABC ?

La réalisation d'un ABC est l'opportunité d'acquérir un socle solide de connaissances sur la biodiversité, à l'échelle des communes ou des intercommunalités. De la connaissance pour l'action.

L'ABC permet en effet d'identifier les enjeux et de mener des actions pertinentes de préservation, de gestion durable et de restauration, ce qui en fait un outil indispensable aux élus, acteurs socio-économiques et finalement à l'ensemble de la population.

L'ABC étant aussi un support essentiel de sensibilisation, il permet à chacun de comprendre et de se représenter concrètement le patrimoine naturel d'une commune ou d'une intercommunalité et les enjeux considérables qui lui sont associés.

Une collectivité peut choisir de réaliser un ABC quel que soit son niveau d'engagement en faveur de la biodiversité. Pour celles qui souhaitent amorcer une dynamique à l'échelle locale, il peut constituer une toute première étape, tout comme il peut permettre de renforcer les actions des territoires déjà engagés en faveur de la biodiversité.

Ainsi, l'ABC peut faciliter l'insertion de la collectivité dans le programme « Territoires engagés pour la nature », par la reconnaissance de son plan d'actions, tel que développé au chapitre VII de ce guide.

En améliorant les connaissances naturalistes d'un territoire et en révélant les enjeux écologiques, la réalisation d'un ABC permet ainsi d'éclairer les décisions et d'éviter la multiplication d'impacts négatifs sur la biodiversité. Il permet par exemple de répondre aux objectifs de lutte contre l'étalement urbain ou de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, inscrits dans les documents de planification régionaux et infrarégionaux ainsi que dans la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 au travers de l'objectif « zéro artificialisation nette ».

Ce guide technique a donc été conçu, sur la base de la première édition (2014), afin de permettre aux collectivités volontaires, à leurs services techniques ainsi qu'à l'ensemble des partenaires, de disposer d'éléments concrets de mise en œuvre de ce dispositif afin d'en faire un outil opérant pour la préservation de la biodiversité.

^{2/} Valorisation des actions notamment par des initiatives comme le Concours « Capitales françaises pour la biodiversité » (opération co-organisée par l'OFB) et le programme « Territoires engagés pour la nature ».

INTRODUCTION





Lepture couleur d'or (*Leptura aurulenta*)
© CEN Allier - R. Deschamps

« B » COMME BIODIVERSITÉ

Le mot « biodiversité » désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les interactions qu'ils entretiennent, entre eux et avec leur milieu naturel.

Des grands mammifères aux insectes, des mares aux pelouses calcaires, la biodiversité forge nos territoires. Elle définit leur caractère, leurs paysages, la fertilité de leurs sols, assure le renouvellement des ressources en eau ou la bonne qualité de ces dernières... Elle est le terreau des cultures humaines, des identités locales, de nos économies.

FOCUS

Biodiversité ordinaire, biodiversité remarquable

Opposer « biodiversité ordinaire » et « biodiversité remarquable » n'a guère de sens. En effet, la biodiversité ne se cantonne pas à une liste d'espèces. « Tissu vivant de la planète », elle est constituée d'interrelations et de dynamiques permanentes, entre les espèces et avec leurs milieux de vie.

Par leur rareté ou leur beauté, certaines espèces, certains milieux sont emblématiques. Pour autant, chaque maillon a son importance : d'autres espèces, d'autres milieux naturels, bien que plus communs, sont tout aussi indispensables au fonctionnement des écosystèmes. En effet, les habitats les plus ordinaires peuvent héberger des espèces rares, et ce qui est commun ici peut-être extraordinaire ailleurs ! Et les continuités écologiques (la trame verte et bleue) permettent aux espèces de circuler et d'interagir. Certes, il est souvent nécessaire d'établir des priorités dans la mise en œuvre des actions de préservation ou de restauration, mais c'est l'ensemble de la biodiversité, son fonctionnement et ses possibilités d'adaptation qu'il faut protéger, en faisant évoluer les pratiques d'aménagement et de gestion. Pour cela, il faut la connaître : c'est l'objectif des Atlas de la biodiversité communale.



Grenouille verte (*Pelophylax sp.*) - Commune de Flourens
© Anne-Lise Camus

LA DÉMARCHE ABC :

UN OUTIL AU TRIPLE OBJECTIF EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Acquérir de la connaissance pour assurer la préservation de la biodiversité

Un bon niveau de connaissance de la biodiversité est un prérequis nécessaire afin d'en assurer la préservation. Or d'une manière générale, cette connaissance se révèle insuffisante, ce qui peut entraîner des décisions dommageables. Lors de la réalisation des projets d'aménagement, des espaces considérés à « faible rentabilité » sont souvent sacrifiés (prairies humides, coteaux calcaires, landes...). Ces habitats particulièrement menacés sont pourtant essentiels pour la biodiversité, le stockage de carbone, l'épuration des nappes phréatiques ou encore la réduction des impacts de crue. De même, il est essentiel que la présence d'espèces spécialisées, inféodées à un habitat spécifique, soit correctement documentée, sous peine de risquer de les voir disparaître du territoire.

Sensibiliser et mobiliser citoyens et acteurs locaux

À travers l'implication des habitants et de l'ensemble des acteurs concernés par le projet, l'ABC constitue un levier précieux pour toutes les actions locales en faveur de la biodiversité : l'ABC est une opportunité de faire connaître aux acteurs locaux et aux habitants la richesse de la biodiversité qui les entoure et l'importance des services écosystémiques qu'elle nous fournit, de les sensibiliser et de les mobiliser en faveur de sa préservation.

La biodiversité est une source d'inspiration, de beauté et d'émerveillement. L'ABC permet aux habitants de l'appréhender par le sensible. En enrichissant le regard de chacun sur son environnement quotidien, il ouvre la voie aux changements de comportement.

Partager une vision stratégique du territoire

L'ABC, en allant au-delà d'un simple catalogue des espèces et habitats présents à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité, inclut un état des lieux des interactions positives et négatives que nous entretenons avec les autres êtres vivants et le milieu naturel. Il en ressort une analyse fine des enjeux liés à la biodiversité et une vision stratégique du territoire. Un ABC permet d'aboutir à une vision partagée du territoire et des enjeux de la biodiversité, ce « bien commun » à préserver et à valoriser, et favoriser une dynamique en faveur d'actions ultérieures.

FOCUS

L'ABC, un outil complémentaire d'aide à la décision

Par l'éclairage pertinent qu'il apporte aux études préalables aux documents d'urbanisme et aux démarches de planification territoriale (PLU, PLUi, SCoT, carte communale, projet alimentaire territorial (PAT), documents de gestion forestière...), il constitue un support d'aide à la décision pour répondre aux obligations des communes ou des intercommunalités.

En particulier, l'étude d'impact est un dispositif réglementaire qui accompagne les projets d'aménagement d'une certaine ampleur. Cependant, sa mise en œuvre intervient alors que les décisions d'aménagement sont déjà actées dans les documents d'urbanisme, ce qui fait souvent percevoir la biodiversité comme une contrainte pour les acteurs économiques et les élus. De plus, il est difficile de modifier le projet sans le remettre en cause. Bien qu'elle implique l'étude de solutions alternatives, il est rare que ces dernières soient mises en œuvre.

Sans s'y substituer, l'ABC permet ainsi d'intégrer la biodiversité et ses enjeux en amont et de privilégier les démarches d'évitement et de réduction des impacts par rapport aux mesures compensatoires, qui doivent rester exceptionnelles. En ce sens, la connaissance recueillie avec l'ABC permet d'alimenter la démarche « Éviter, Réduire, Compenser » en matière de documents de planification. Par ailleurs, les résultats des études d'impact menées sur le territoire peuvent permettre d'actualiser l'ABC au fil de l'eau.

FOCUS

ABC... comme Agir pour la biodiversité et le climat !

La réalisation d'un ABC, couplée à l'élaboration d'un « diagnostic de vulnérabilité du territoire face au changement climatique » permet d'identifier des actions favorisant simultanément la préservation de la biodiversité et la réduction des impacts négatifs liés au dérèglement climatique. On parle alors de Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN). Selon l'UICN, ces dernières regroupent *l'ensemble des actions « visant à protéger, à gérer de manière durable et à restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement le défi de l'adaptation au changement climatique de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité ».*



Habitat remarquable de la mangrove. Tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*)
©Bruno Marie - insularis@me.com

DURÉE ET ÉCHELLE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ABC

Durée du projet

La durée de mise en œuvre d'un ABC est généralement de 24 à 36 mois. Une mise en œuvre sur plusieurs années est nécessaire, au regard de la saisonnalité des cycles des espèces, pour la réalisation des inventaires (cf. page 24) et l'analyse des données récoltées. Cela permet également d'assurer une plus grande visibilité et une meilleure appropriation du projet par les citoyens et acteurs locaux.

Échelle de mise en œuvre

Un ABC peut être conduit à l'échelle communale ou intercommunale. Il est indispensable de réfléchir et d'adapter cet aspect dès la conception du projet, afin de permettre une mise en œuvre efficace au regard des spécificités du territoire et des objectifs fixés. Il est en particulier indispensable de prendre en compte la répartition des compétences entre l'échelon communal et intercommunal, notamment en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, afin de permettre la bonne intégration des résultats de l'ABC dans les politiques publiques.

La réalisation d'un ABC à l'échelle communale pourra faciliter une meilleure appropriation du projet et donc une sensibilisation plus poussée du public, des élus et des équipes des différents services municipaux. La démarche pourra ensuite essaimer dans les communes environnantes.

Une réalisation de l'ABC à l'échelle intercommunale permet d'appréhender les enjeux écologiques à une échelle plus large et peut se révéler utile pour faciliter l'intégration des résultats au sein du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).



Un ABC peut aussi être réalisé sur une partie seulement de l'intercommunalité, en fonction du niveau de maturité des communes et de leur volonté à s'engager dans cette démarche.

Dans tous les cas, il faut garder à l'esprit que la biodiversité ne s'arrête pas aux limites des communes. Les élus, les acteurs locaux et la population doivent être sensibilisés aux différentes échelles territoriales pour prendre en compte le fonctionnement plus large des écosystèmes (région biogéographique).



SEPT ÉTAPES POUR RÉUSSIR SON ABC





Comment mettre en place un Atlas de la biodiversité communale ?



ÉTAPE 1

Un premier inventaire, celui des connaissances



4

Réaliser le diagnostic : des inventaires à la hiérarchisation des enjeux



5

Formaliser les résultats : synthèses et cartographie des enjeux

2

Établir le plan de prospection à partir des priorités identifiées



- Faune
- Flore
- Habitats

3

Mobiliser les citoyens dans la mise en œuvre de l'ABC



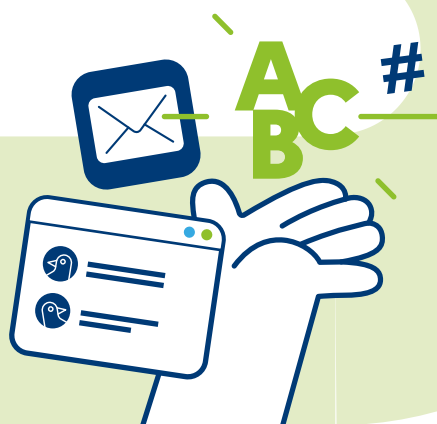
6

Le plan d'actions : document clé pour l'action post-ABC



7

Partager et valoriser les productions de l'ABC





UN PREMIER INVENTAIRE, CELUI DES CONNAISSANCES

La première étape du diagnostic consiste à identifier le niveau de connaissance disponible et recenser les informations déjà existantes. Pour cela, il est conseillé de commencer par les dispositifs généraux : schémas de planification des différentes politiques sectorielles, documents d'urbanisme, politiques et documents directement liés à la biodiversité (tels que les plans de gestion d'espaces naturels protégés), données naturalistes de l'INPN et des plateformes régionales du SINP, atlas de répartition des espèces, etc.

Il convient également de rechercher les zonages de protection (réglementaire, contractuelle ou foncière), les zonages de connaissance (ZNIEFF...) et autres servitudes existant sur les espaces de la commune ou intercommunalité, même si ces dernières n'ont qu'un lien indirect avec la biodiversité.

Au titre des ressources utiles, on peut citer le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SradDET) et son annexe ; le Schéma de cohérence territoriale (Scot) ; le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ; le plan local d'urbanisme (PLU) ; la carte communale ; les plans de prévention des risques (naturels et technologiques) ; les plans de sauvegarde et de mise en valeur ; les chartes des parcs naturels régionaux ; le document stratégique de façade (DSF) ou de bassin maritime (DSBM) ; le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), le SDRIF et le SRCE en Île-de-France ; le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) ; le schéma d'aménagement régional (SAR) ...

Sur demande, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) peut communiquer les données connues de la commune ou de l'intercommunalité, en amont du lancement de la démarche ABC.



Notons qu'il est intéressant d'étendre cette analyse au-delà du périmètre étudié, par exemple aux communes voisines, surtout si ces dernières ont des caractéristiques écologiques proches.

Qui fait quoi, pourquoi, quand et comment ?

LA GOUVERNANCE

Le principe du lancement de l'Atlas de la biodiversité communale doit être voté au conseil municipal ou communautaire afin de s'assurer du portage politique du projet.

Une personne référente pour l'ABC au sein de la collectivité doit aussi être désignée afin de coordonner, animer et suivre le projet.

Un comité de pilotage doit être mis en place, regroupant élus, services de la collectivité (environnement, urbanisme, espaces verts, etc.), partenaires divers en charge de la mise en œuvre du projet (association de protection de la nature, bureau d'études, le PNR si la collectivité en fait partie...).

Un comité de suivi, plus élargi, doit également être défini incluant par exemple les acteurs de la biodiversité en région (l'OFB en région, l'ARB etc.) mais également un ou des représentants citoyens. Si un Conseil ou Comité Citoyen local existe, il pourra ainsi être associé au projet. Il est essentiel de prévoir des moments d'échange réguliers permettant notamment d'effectuer des réorientations si nécessaire.

LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

Elle peut s'effectuer en régie lorsque les agents de la collectivité possèdent les compétences nécessaires (service environnement, service jeunesse). Néanmoins, la collectivité s'appuie généralement sur des acteurs externes (associations naturalistes ou bureau d'études spécialisé), pour en déléguer au moins une partie.

L'intérêt de s'entourer de partenaires pertinents est essentiel : leurs compétences naturalistes reconnues et leur implication locale contribue à renforcer la mobilisation des acteurs locaux.

À noter qu'il est recommandé d'avoir de bonnes compétences en systèmes d'informations géographiques (SIG) afin de produire des couches de données qui permettront de croiser d'autres enjeux.

POUR QUELLES ACTIONS ?

Selon les besoins du projet, la collectivité peut s'appuyer sur un ou plusieurs de ces acteurs pour réaliser le diagnostic initial des données existantes, conduire des inventaires spécifiques, réaliser les cartographies d'enjeux, assurer l'animation du projet auprès des différents publics ou encore rédiger le plan d'action.

COMMENT ?

La collectivité peut décider de porter le projet en partenariat avec l'une ou plusieurs de ces structures à travers la signature d'une convention. Cette démarche partenariale est importante dans la conduite et la réussite d'un ABC.

Alternativement, elle peut choisir de confier une partie des actions à ces acteurs en les impliquant en tant que prestataires.

QUAND ?

La collectivité peut s'appuyer sur ces structures dès la conception du projet. Lorsque des liens préexistent avec les associations territoriales, il est conseillé de les associer en amont afin d'en dessiner les objectifs et les étapes de mise en œuvre.

Alternativement, la collectivité peut aussi faire appel à ces structures seulement à partir du lancement effectif du projet.

LES DONNÉES NATURALISTES

Il s'agit des premières informations à rechercher. Elles se trouvent notamment dans les bases de données « publiques », comme celles du Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP) mais aussi dans les bases de données des associations de protection de la nature et de l'environnement. De manière générale, tous les atlas de répartition de la biodiversité et autres publications référencées sur les différents groupes taxonomiques et habitats naturels sont à consulter.

Ce travail de bibliographie et de compilation des connaissances peut être affiné en sollicitant les organismes et/ou les « personnes-ressources » locales susceptibles d'être en possession de données naturalistes (botaniste, habitant passionné, association de protection de la nature, usagers de la nature notamment randonneurs, chasseurs et pêcheurs, etc.). Le cas échéant, les modes d'échanges des données et les conventions d'usages sont à définir au préalable, en conformité avec les règles du SINP.

Il convient aussi de recenser les actions de protection et d'éducation à la nature qui ont cours dans la commune ou dans l'intercommunalité, notamment celles des associations de protection de la nature, des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE), des clubs Connaître et Protéger la Nature (CPN). On s'attachera aussi à la présence de labels et statuts particuliers tels celui des villes et villages étoilés décerné par l'ANPCEN, de refuges LPO, d'Oasis Nature de l'association Humanité et Biodiversité, des Jardins de Noé ou encore de labels liés à la biodiversité attribués par certaines régions... Ces distinctions peuvent être sources d'informations utiles sur la biodiversité, et les structures locales qui portent les programmes peuvent participer aux réflexions, en amont du lancement de l'ABC.

FOCUS

Le Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP)

Dispositif partenarial entre le ministère chargé de l'environnement, l'Office français de la biodiversité, le Muséum national d'histoire naturelle, les associations, les collectivités territoriales, les établissements publics ou privés et les services déconcentrés de l'État, le SINP repose sur un réseau d'acteurs qui partagent l'information naturaliste selon un ensemble de méthodes et de règles communes.

Il vise à favoriser une synergie entre ceux qui œuvrent à la production, à la gestion, au traitement, à la valorisation et à la diffusion des données géolocalisées relatives à l'inventaire du patrimoine naturel (biodiversité et géodiversité).

Il a pour objet de structurer les connaissances sur la biodiversité : espèces (faune, flore, fonge) d'une part, habitats naturels ou semi naturels d'autre part et la géodiversité, afin de les mettre à disposition du plus grand nombre (et selon les réglementations en vigueur). Il couvre l'ensemble du territoire national (métropole et outre-mer) et porte sur le domaine terrestre comme marin.

Papillon flambé (*Iphiclides podalirius*)
© CEN Allier - R. Deschamps

LES DONNÉES CARTOGRAPHIQUES

Rassembler au départ les données existantes concernant l'occupation et l'utilisation du sol, la topographie et la géologie est important pour définir les zones à enjeu potentiel, qui seront prioritaires et devront être inventoriées finement. D'autres cartographies doivent être recherchées à des échelles territoriales différentes, mais aussi sur des sujets différents (cartes des espaces forestiers, du réseau hydrographique, de la Trame verte et bleue, atlas des paysages, les photographies aériennes depuis les années 1940, les cartes pédologiques disponibles sur le GISSOL, couches CORINE Biotopes, carte OSO, etc.)

Il est essentiel de garder à l'esprit que les résultats de l'ABC devront être, in fine, traduits en systèmes d'informations géographiques (SIG), complétant ainsi ces cartographies préexistantes et permettant le croisement et l'analyse avec d'autres sources de données, par exemple les aménagements prévus par le territoire.



Il est intéressant de faire appel aux citoyens, pour que les aînés « racontent » leur paysage d'enfance, contribuant ainsi à renforcer le lien intergénérationnel dans le cadre du projet.



LES AUTRES SOURCES DOCUMENTAIRES : VERS UNE APPROCHE MULTIDIMENSIONNELLE

En tant qu'élément des socio-écosystèmes, la biodiversité s'insère dans toutes les composantes des cultures humaines (art, culture, activités économiques, toponymie...). Entreprendre une démarche ABC, c'est donc, aussi, se pencher sur l'histoire d'un territoire et de ses habitants, via l'archéologie du paysage ou l'ethnobotanique.

Ainsi, toute information sur l'histoire du territoire (cartes et photographies anciennes notamment) peut se révéler intéressante. L'analyse peut être nourrie par des documents renseignant sur l'histoire des activités humaines traditionnelles et leurs évolutions, leurs impacts positifs et négatifs, l'évolution des pressions et les changements d'affectation des sols à l'échelle du territoire (par exemple urbanisation, agriculture intensive, ou au

contraire retrait agricole et enfrichement, pression touristique, etc.). En fonction des moyens disponibles, les acteurs du paysage (les Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), les ateliers paysages de certains PNR, les paysagistes conseil des DREAL...) et les sociétés d'histoire peuvent donc être utilement impliquées.

Toutefois, l'ampleur de la compilation de données doit être adaptée au budget, et il peut être nécessaire de s'en tenir à un corpus plus restreint.



ÉTABLIR LE PLAN DE PROSPECTION À PARTIR DES PRIORITÉS IDENTIFIÉES

L'analyse des documents existants qui auront été identifiés (étape 1) doit permettre de choisir les sous-groupes – 3 groupes taxonomiques *a minima* – et secteurs à inventorier en priorité, au regard du territoire concerné et des lacunes de connaissances. En général, les groupes prioritairement visés sont :

- Les habitats naturels ;
- Les plantes vasculaires ;
- Les vertébrés tétrapodes (mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens) ;
- Les vertébrés aquatiques ;
- Les invertébrés, notamment les odonates (libellules), orthoptères (criquets, sauterelles), rhopalocères (papillons de jour).

Cette liste peut être complétée en fonction des spécificités du territoire, par exemple en ciblant les cours d'eau ou la biodiversité marine dans les communes littorales. Elle doit ensuite permettre d'établir le plan de prospection, en tenant compte du contexte local, des moyens humains et financiers disponibles ou encore des projets à l'étude sur le territoire.

Cette analyse permettra également d'adapter l'intensité de prospection aux potentialités et aux éventuelles difficultés de certains secteurs. Si, par exemple, des espaces se révèlent particulièrement difficiles d'accès (refus des propriétaires, milieux inaccessibles ou dangereux), on procédera à un échantillonnage par sondage (pièges d'inventaire, points d'écoute, points contact, etc.) qui permettra de délimiter le « secteur à enjeu » (habitat menacé ou patrimonial ou habitat d'espèces menacées ou patrimoniales) à faire apparaître sur la cartographie.



Une attention particulière doit être donnée aux habitats et aux espèces spécialisés car c'est souvent les plus impactés, les plus menacés et pour lesquels la restauration est la plus difficile. Ils témoignent le plus souvent de la richesse écologique d'un territoire.



FOCUS

La prospection, en pratique

Si le budget est limitant, les espaces publics peuvent être ciblés en priorité. C'est en effet sur ces derniers qu'une gestion adaptée sera la plus facile à mettre en œuvre. Il est cependant recommandé de réaliser la cartographie des habitats et de la Trame verte et bleue sur l'ensemble de la commune pour conserver une vision globale stratégique.

Une attention particulière sera par ailleurs portée, dans la bibliographie de référence, aux espaces importants pour les espèces évaluées « en mauvais état de conservation » ou « d'intérêt patrimonial », même s'il faut garder à l'esprit que l'objectif est d'être le plus exhaustif possible dans le repérage des zones à enjeux.

Enfin, il faut noter que cette approche d'inventaire doit comprendre le repérage de l'ensemble des écosystèmes représentés dans la commune tout en permettant d'apprécier l'intégration du territoire communal dans de plus vastes écosystèmes (une rivière, un massif montagneux, un couloir migratoire, un réseau de zones humides, etc.).

Le plan de prospection détermine les types, lieux, périodes et durée des inventaires nécessaires au diagnostic et conduit à programmer le travail de terrain dans le temps.

Précisons qu'il n'est pas nécessaire de formaliser le plan de prospection dans un document spécifique. Ces éléments de réflexion alimentent la méthodologie générale qui pourra être retranscrite de façon sommaire dans le document final de restitution de l'ABC.

Pour limiter les coûts, il est recommandé d'optimiser les inventaires en réalisant simultanément, par exemple, les prospections des habitats naturels et plantes vasculaires et celles des espèces exotiques envahissantes.

Afin d'optimiser le temps de prospection, le volet faunistique devra être établi, idéalement, au regard des résultats de la cartographie des habitats, donc après celle-ci.

Il est par ailleurs important de prendre en compte et d'anticiper la saisonnalité des inventaires : certains groupes ne peuvent être identifiés que sur une période précise de l'année. Ainsi, les dates de prospection seront définies selon les périodes les plus favorables pour les espèces et les habitats, priorité étant donnée aux espèces et habitats « à enjeu ».

Il est parfois nécessaire d'échelonner les prospections sur deux années. Il est alors préférable de commencer par la flore et les habitats naturels (en notant au passage, bien sûr, les autres espèces rencontrées). Cela peut permettre de cibler, au cours de la deuxième année, les inventaires faunistiques sur les habitats à fort potentiel et/ou de préciser les inventaires flore/habitats naturels à compléter.

Enfin, il faut noter que le plan de prospection n'est pas figé, il peut évoluer à mesure des avancées de la prospection, notamment si des éléments non signalés par la bibliographie sont découverts comme, par exemple, de petits habitats spécialisés (mares, pelouses sablo-calcaires...).



Cartographie des cours d'eau
© Lucinda Aissani - Office français de la biodiversité



MOBILISER LES CITOYENS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ABC

Réaliser un Atlas de la biodiversité est une démarche collective nécessitant l'implication de tous. L'un de ses objectifs est en effet de mobiliser les citoyens et ainsi de leur permettre de mieux connaître la biodiversité qui les entoure, tout en les sensibilisant aux enjeux de sa préservation. Mieux informés, ils seront ainsi plus à même d'agir concrètement et de partager les mesures mises en place par la collectivité.

Pour toucher le public le plus large possible, des manifestations, activités et ateliers variés sont à organiser tout au long du projet : inventaires éclairs, randonnées, participation de la commune à la Fête de la Nature, concours photo et expositions, sorties y compris nocturnes (nuits de la chauve-souris), conférences, projection de films, réalisation d'un hôtel à insectes communal, bivouac familial avec ateliers et animations, ateliers artistiques autour de la biodiversité... Les acteurs socio-économiques "intervenant" sur la collectivité sont aussi à mobiliser de façon à valoriser ceux qui ont des pratiques favorables à la biodiversité et d'inviter ceux dont les pratiques doivent évoluer à s'inscrire dans la mise en œuvre du plan d'action.

Il est également recommandé d'associer les écoles de la commune (primaire et collège). Cela peut aboutir à des projets portés par les enseignants, et aller jusqu'à la participation à des programmes de sciences participatives

(Vigie-Nature école), à des actions portées par les éco-délégués, à la création d'une aire éducative, marine ou terrestre, à une démarche « école dehors » ou un autre programme d'éducation à l'environnement et au développement durable. La présence de lycées agricoles sur le territoire peut également être mise à profit, l'ABC permettant aux lycéens de s'impliquer sur un projet concret. Cette démarche contribue à ce titre à former les citoyens et décideurs de demain.

Une implication des agents des différents services de la collectivité (service culture, jeunesse, aménagement et urbanisme, espaces verts...) est indispensable mais aussi celle de l'office du tourisme, des associations locales et de l'ensemble des acteurs socio-économiques (agriculteurs locaux, entreprises...), tout cela concourant à la réussite du projet.



FOCUS

Les sciences participatives

Les programmes de sciences participatives tels que Vigie-Nature ou l'Observatoire des saisons sont des outils mobilisables pour impliquer les habitants dans la démarche. Sans se substituer aux inventaires conduits par des scientifiques, ils permettent de suivre la biodiversité à de larges échelles géographiques et sur de longues périodes ainsi que d'identifier les espèces qui se portent bien et celles dont les populations sont en diminution. Ils fournissent aussi l'occasion d'inciter la population à observer la faune et la flore de leur territoire et donc de les sensibiliser à la richesse de ce dernier.

Le portail national OPEN www.open-sciences-participatives.org propose une entrée vers les différents observatoires existants.

FOCUS

Les aires éducatives

Dans le cadre de l'ABC et pour permettre de sensibiliser les élèves et approfondir la connaissance de la biodiversité en milieu scolaire, la création d'une aire éducative – marine ou terrestre – peut être encouragée : il s'agit d'un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une école ou d'un collège. Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, ils se réunissent sous la forme d'un « conseil des élèves » et prennent toutes les décisions concernant leur projet d'aire éducative.

Les objectifs de cette démarche spécifique, portée par l'OFB, rejoignent pleinement les objectifs de l'ABC en permettant de sensibiliser et former les plus jeunes à l'éco-citoyenneté et au développement durable mais aussi de reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire, ainsi que de favoriser le dialogue entre les élèves et les acteurs de la nature (usagers, acteurs économiques, gestionnaires d'espaces naturels...).

Plus d'information sur ce dispositif : www.ofb.gouv.fr/aires-educatives



Initiation papillons et libellules - Merle-Leigné
© Aurore Latour FNE Loire



RÉALISER LE DIAGNOSTIC : DES INVENTAIRES À LA HIÉRARCHISATION DES ENJEUX

MENER DES INVENTAIRES NATURALISTES

Protocoles et méthodologie

La réalisation des inventaires devra faire appel, autant que possible, à des protocoles standardisés déjà existants, à même de répondre aux besoins locaux. L'utilisation de ces protocoles permettra de valoriser les données récoltées au niveau national et d'assurer la qualité des données récoltées. Le Catalogue de Méthodes et Protocoles d'acquisition de données naturalistes (CAMPanul) pourra être consulté à cet effet. Cette approche permet de mutualiser les efforts de terrain au niveau national et d'apporter de la cohérence aux données collectées.

Dans le cadre d'inventaires participatifs, s'ils sont utilisés, l'usage de protocoles, comme ceux qui sous-tendent les dispositifs proposés par Vigie-Nature, permet au grand public de découvrir la démarche scientifique.

L'ensemble des inventaires sera mené selon la **typologie Eunis** de niveau 4 *a minima* et niveau 5 lorsque cela est pertinent et « facilement » identifiable.

FOCUS

L'acquisition des données : garantir la traçabilité et la fiabilité des données récoltées

L'acquisition des données doit s'effectuer dans un cadre précis afin de garantir la qualité et la traçabilité des données récoltées. Il est ainsi possible de s'appuyer sur le guide élaboré par le MNHN :

<https://inpn.mnhn.fr/programme/donnees-observations-especes/references/qualite>

Les éléments nécessaires à cette traçabilité pourront être fournis par l'OFB au lancement de la démarche pour les projets qu'il finance.

Les habitats naturels

L'objectif étant de restituer ces inventaires sous forme de cartographie, les habitats naturels sont à délimiter par secteur pour aboutir à ce que l'on appelle en langage « Système d'information géographique » des polygones. Si les moyens le permettent, un relevé qualitatif précis pourra aussi être réalisé.

Idéalement, on identifiera les habitats dits « élémentaires ». Cependant, si les contraintes de temps et de budget rendent l'exercice trop difficile, identifier un habitat de manière « générique » peut suffire. On notera, par exemple, « pelouses calcicoles » sans préciser de quel type de pelouse calcicole il s'agit, car ce groupe d'habitats est à considérer d'une manière générale comme à fort enjeu. Un travail complémentaire sera alors mené ultérieurement.

Il est également possible de recourir à la définition de « mosaïque d'habitats », notamment pour les ensembles d'habitats élémentaires peu étendus ou lorsqu'on est confronté à des imbrications d'habitats très fines, mal délimitées et, de ce fait, difficile à cartographier. Le niveau d'enjeu retenu pour la mosaïque d'habitats sera alors celui de son habitat élémentaire à plus fort enjeu (voir définition des enjeux page 32).



A minima, les habitats d'intérêt supra-local sont à faire ressortir.



Suivi de l'avifaune
© Claire Laspougeas - Office français de la biodiversité

La faune et la flore

Le volet faunistique et floristique devra idéalement être établi au regard des résultats de la cartographie des habitats.

Si les moyens le permettent et que l'enjeu s'avère important pour le territoire, l'inventaire qualitatif et la cartographie des espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire sont également à intégrer dans le diagnostic. Des informations quantitatives peuvent être apportées lorsque c'est pertinent.

FOCUS

Les photographies aériennes

Elles peuvent contribuer aux travaux préparatoires d'inventaires, à une meilleure compréhension de l'évolution du territoire et répondre à certains besoins de communication vers le public. Cependant, aucune extrapolation ne doit être réalisée uniquement à partir des photos aériennes pour produire les cartographies finales de l'ABC. Ces dernières doivent s'appuyer sur les inventaires naturalistes de terrain.

Qualification de l'état des habitats et des espèces identifiés

Les éléments de structure d'habitats pouvant jouer un rôle significatif pour les espèces à enjeu supra-local (âge des boisements, présence de cavités, arbres isolés, enrichissement, etc.) doivent également être identifiés.

Les données facilement accessibles, qui permettent, en première approche, de fournir des informations sur l'état dans lequel se trouvent les habitats naturels, voire les espèces, sont aussi à recueillir : prairie amendée, fermeture du milieu, eutrophisation, régression des surfaces de certains habitats, disparition d'une station d'espèce connue issue de la comparaison de données dans le temps, etc.

La compréhension générale du paysage et de ses évolutions, par exemple à partir de cartes ou photographies aériennes à plusieurs périodes donnera des éléments-clés de compréhension des dynamiques : évolution des cultures (ex : recul des vergers, disparition des prairies), extensions urbaines (ex : zones commerciales, entrepôts logistiques, lotissements), gestion et entretien des espaces publics (ex : gestion « classique » des espaces verts ou gestion différenciée, existence d'espaces « naturels » périurbains), présence de pollutions, etc.

Cette compréhension doit pouvoir mettre en évidence les pratiques humaines ayant structuré le paysage et façonné le cadre du patrimoine naturel actuel et aider à définir, en dernière étape, des orientations pour l'action.

Les éléments identifiables sur le terrain pouvant conduire à une rupture de la Trame verte et bleue seront également mentionnés (présence de clôtures, murets, glissières béton au bord des routes par exemple, décharges, sites où des pollutions sont visibles, grandes zones d'agriculture intensive, parcelles forestières en gestion intensive, barrages ou seuil sur les cours d'eau et/ou berge bétonnée ou en palplanches métalliques...).

INTÉGRER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES (TRAME VERTE ET BLEUE - TVB)

La démarche d'ABC cherchera à s'articuler avec la Trame verte et bleue, outil d'aménagement du territoire visant à préserver et à remettre en bon état un réseau écologique cohérent à toutes les échelles territoriales : locale, régionale et nationale. Ce réseau est constitué de continuités écologiques : réservoirs de biodiversité où la biodiversité est la plus riche et corridors écologiques qui relient les réservoirs entre eux.

L'identification des continuités écologiques – ou trames – est réalisée dans le cadre de l'élaboration de différents documents de planification (SRADDET, SAR, SRCE, PADDUC, Scot, PLU, PLUi). Les documents existants au moment de la réalisation de l'ABC pourront nourrir la démarche sur ce sujet (cf. page 16). Si certains documents de planification n'existent pas encore ou s'ils traitent insuffisamment des continuités écologiques, il s'agira alors d'identifier ces continuités dans le cadre de l'ABC dont les travaux pourront alors pleinement être intégrés aux documents de planification dans leur élaboration, modification ou révision à venir.

Pour ce faire, il convient d'abord de définir les sous-trames du territoire. Les espèces et les habitats identifiés sur le territoire pourront en effet être regroupés, dans la mesure du possible, dans des listes par sous-trame, selon le type de milieu naturel. À titre indicatif, le découpage suivant pourra être réalisé :

- milieux forestiers ;
- milieux ouverts (milieux agricoles semi-extensifs et extensifs : prairies et milieux ouverts xériques : landes et pelouses sèches) ;
- milieux humides (mares, étangs, zones humides connues) ;
- cours d'eau ;
- milieux littoraux, le cas échéant.

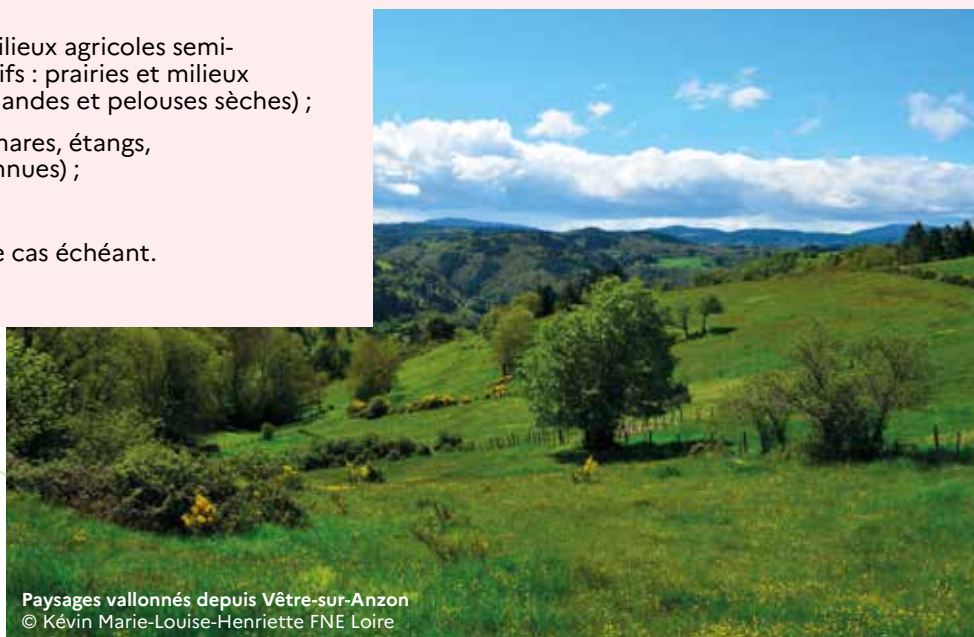
Ces sous-trames forment des mosaïques de paysages, intégrant des espèces particulières qui vont rechercher le même type d'habitat : réseaux de mares, de pelouses calcicoles dans une vallée, de landes dans un massif forestier... ou différents habitats selon leur cycle de vie. Ces sous-trames sont notamment constituées par les habitats qui régressent le plus. Les identifier a pour objectif d'agir en faveur de leur maintien et de la restauration d'un maillage suffisamment dense d'espaces importants pour la biodiversité.

D'autres types de sous-trames peuvent être identifiés, selon le contexte écologique local, notamment en Outre-mer.

Les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques seront identifiés localement pour chaque sous-trame à partir de données de terrain.

Un focus pourra également être réalisé sur la Trame noire, réseau écologique propice à la vie nocturne ou encore sur la Trame brune, réseau écologique dans les sols, à préserver et à restaurer. Dans le cadre des Scot de territoires côtiers, les milieux marins et la Trame marine pourront aussi être étudiés.

Les guides méthodologiques et des informations issues du centre de ressources de la TVB sont disponibles sur : www.trameverteetbleue.fr



Paysages vallonnés depuis Vêtre-sur-Anzon
© Kévin Marie-Louise-Henriette FNE Loire

HIÉRARCHISER LES ZONES À ENJEUX

Une fois les données collectées, il est impératif de hiérarchiser les espaces en fonction des enjeux écologiques qui leur sont liés.

Pour établir l'enjeu lié à une espèce ou à un habitat recensé lors de la phase d'inventaires, il faut croiser les informations qui concernent :

- les habitats et espèces ayant un intérêt particulier (statuts de protection, reconnaissance via différentes politiques - TVB, arrêtés de protection, plan d'action, ZNIEFF, intérêt communautaire... - etc.) ;
- l'état dans lequel se trouvent les habitats et espèces (menaces, dégradations, etc.) selon les différentes évaluations scientifiques existantes (listes rouges, état de conservation, etc.) ou selon le constat fait lors du diagnostic de l'ABC ;
- les différents zonages existants.

Prenons par exemple une zone humide dégradée : la logique de l'ABC est de noter (i) qu'il y a bien présence d'une zone humide, (ii) qu'elle est ou n'est pas en « bon état », (iii) qu'il s'agit d'un habitat à enjeux parce que les zones humides ont fortement régressé au cours du XX^e siècle. C'est ensuite à travers l'élaboration du plan d'actions que l'on pourra identifier ce qu'il est possible de faire.

À ce croisement, il peut aussi être ajouté leur rôle sur le territoire de la collectivité dans les Solutions fondées sur la Nature face aux risques naturels accentués par le changement climatique. Ainsi, en reprenant l'exemple des zones humides, leur intérêt est de limiter les effets des inondations et des îlots de chaleur mais aussi de participer au stockage et à l'épuration de l'eau ainsi qu'au stockage du carbone s'il s'agit de tourbières.



Paysage dunaire
©Line Viera - Office français de la biodiversité



Cet exercice conduit à localiser des habitats et des espèces selon les différents « enjeux », et permet une hiérarchisation des espaces de la commune ou de l'intercommunalité en fonction du contexte écologique local. Il doit intégrer les éventuels particularismes en termes d'habitats ou d'espèces. L'ABC, basé sur l'acquisition de connaissances scientifiques, devient alors un outil d'aide à la décision objectif, indispensable pour les élus et les acteurs locaux. Il permet de dépasser d'éventuelles questions ou conflits d'ordre socio-économique.

En pratique, la hiérarchisation des enjeux « biodiversité » peut s'effectuer selon deux niveaux :

- Les espaces à **enjeux supra-locaux** : il s'agit des espaces abritant au moins un habitat ou une espèce à enjeu supra-communal (ou supra-intercommunal, en fonction du périmètre de l'ABC), auxquels les collectivités seront particulièrement attentives une fois l'ABC réalisé. Il peut s'agir par exemple d'un cours d'eau à poissons migrateurs, d'un milieu abritant une espèce « rare » à l'échelle du territoire national ou faisant l'objet d'un plan d'action national.
- Les **espaces à enjeux locaux**



Cette priorisation ne doit toutefois pas conduire à délaisser les espaces à enjeux locaux, qui peuvent aussi avoir un intérêt en termes de restauration de milieu. Finalement, c'est bien l'ensemble des conclusions de l'ABC qui doit être intégré dans les réflexions concernant la vie et les projets de la collectivité.



FORMALISER LES RÉSULTATS : SYNTHÈSES ET CARTOGRAPHIE DES ENJEUX

La phase de diagnostic doit permettre d'aboutir à une connaissance fine et opérationnelle de la biodiversité et de ses enjeux sur le territoire. Il est ensuite nécessaire d'organiser la restitution de cette connaissance.

La forme du document de restitution de l'ABC est libre. Toutefois, il doit être synthétique, pédagogique, compréhensible par le plus grand nombre et comprendre, obligatoirement et *a minima*, les éléments suivants :

- une synthèse des habitats, des espèces et des continuités écologiques (Trame verte et bleue, Trame noire) ;
- une cartographie des enjeux ;
- un plan d'actions.

LA SYNTHÈSE DES HABITATS, DES ESPÈCES, ET DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Ces synthèses comprennent des données chiffrées sur la diversité des habitats et des espèces présents (par groupe taxonomique), assorties de précisions sur leur statut et leur état de conservation. Elles font également mention des espèces exotiques envahissantes. Il est bien sûr possible de donner des détails supplémentaires sous forme de « focus », pour certaines espèces ou certains habitats d'intérêt particulier.

Ces synthèses peuvent prendre la forme de textes, être présentées sous forme de tableaux ou de « fiches habitats », précisant leur localisation sur le territoire et les espèces qui y ont été recensées. Les informations données doivent permettre de garder confidentielle la localisation des espèces particulièrement vulnérables.

Une annexe pourra détailler la liste des espèces observées pour chaque groupe taxonomique ainsi que les habitats naturels identifiés sur le territoire.

SÉRAPIAS À LABELLE ALLONGÉ
Serapias vomeracea

Période de floraison :



Description :
Hauteur : 20 à 60 cm
Fleurs : pourpres à brunes, en épis denses
Feuilles : vertes, dressées, engainant la tige
Habitats : pelouses rases, prairies humides, bois clairs
Statut de protection : non protégée en Aquitaine
Risque de confusion : Sérapias langue (*Serapias linguæ*)

Critères distinctifs



▲ Pilosité blanche
▲ Labelle long et allongé
▲ 2 Callosités brunes à la base du labelle



FOCUS

Une démarche évolutive

Dans le cadre de l'ABC, l'exhaustivité des inventaires n'est pas toujours possible. Afin de donner les éléments nécessaires pour contextualiser les résultats, il sera alors utile de préciser la pression d'observation allouée dans le cadre de l'ABC selon les types d'habitats, les groupes d'espèces et les secteurs de la collectivité. Une liste ou une carte des prospections complémentaires à réaliser peut également être proposée dans le cadre du plan d'actions.

Il est également particulièrement intéressant de présenter l'apport de l'ABC en termes de connaissances sur la biodiversité, notamment :

- un bilan de la diversité des espèces, habitats et milieux recensés lors des inventaires « ABC » ;
- l'évolution du niveau de connaissance et de sa diversité due à l'ABC ;
- les espèces et habitats signalées dans le passé mais non revues ;
- les découvertes et les redécouvertes ;
- toute information utile sur la répartition et la dynamique de certaines espèces ou habitats naturels.

Une synthèse écrite pourra également présenter les différentes trames (vertes, bleues, noires) et leurs composantes. Elle pourra être intégrée aux fiches « par type d'habitat » s'il est décidé d'effectuer le compte-rendu sous cette forme.

Des photographies pourront illustrer les différentes sous-trames, ainsi que les éléments participant aux continuités écologiques (réseaux de zones humides, de pelouses sèches, de prairies, cours d'eau, forêt, bosquets, haies, etc.). Cela peut aussi être l'occasion de valoriser les photographes naturalistes bénévoles actifs sur la collectivité.

Le document final de l'ABC intégrera l'identification des espaces au statut juridique particulier (Natura 2000, ZNIEFF, ENS...) qui concourent directement ou indirectement à la préservation de la biodiversité. Il s'agit d'aider les élus, les acteurs et la population à se les approprier en expliquant le contexte et en précisant les objectifs de ce classement, ainsi que les implications des outils juridiques utilisés.

CARTOGRAPHIE DES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ

Les différents enjeux de biodiversité seront présentés de manière synthétique. Ils pourront l'être par habitat, par espèce ou par espace communal, selon les analyses du diagnostic. L'objectif est de bien expliciter la richesse écologique des zones à enjeux identifiées par l'ABC. Ainsi, le rendu expliquera ce qui permet de considérer les enjeux « supra-locaux » comme tels.

Ces enjeux seront aussi matérialisés sous forme de cartes facilement lisibles, pédagogiques et visuellement pertinentes.

Les cartes suivantes⁽³⁾ seront *a minima* réalisées au 1/10 000^e :

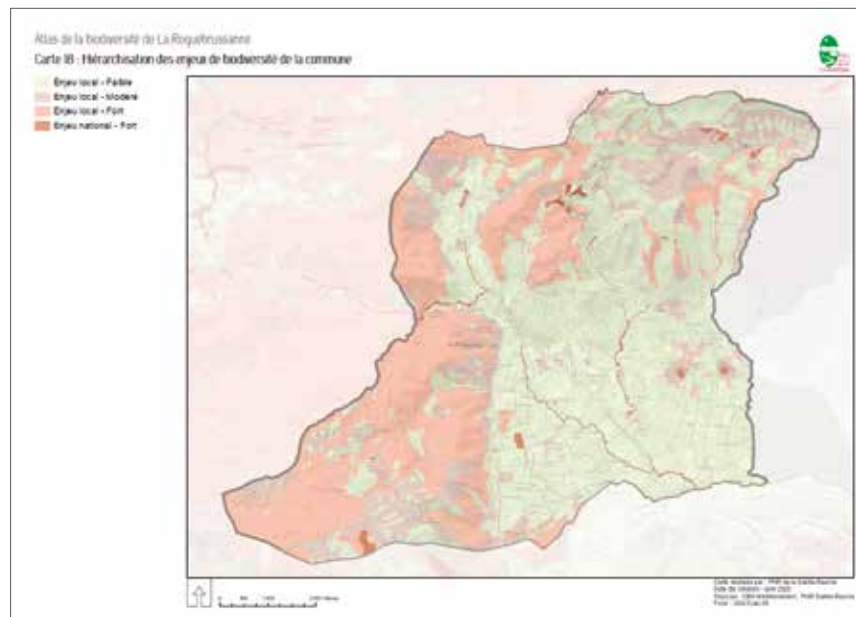
- une cartographie des habitats notamment faisant bien ressortir les habitats à enjeux supra-locaux sous forme de polygones plus ou moins simplifiés ;
- une cartographie de synthèse des enjeux supra-locaux et locaux de biodiversité de la commune ou de l'intercommunalité

Pourront aussi être jointes une cartographie (au 1/10 000^e *a minima*) :

- de la présence des espèces patrimoniales (végétales et/ou animales) ;
- des continuités écologiques en agrégeant les différentes sous-trames (déclinables en plusieurs cartes si problème de lisibilité) et permettant de visualiser les enjeux qui dépassent le périmètre du territoire ;
- des ruptures ou obstacles aux continuités ;
- des espèces exotiques envahissantes ;
- de certains secteurs plus précis de la commune ou de l'intercommunalité.



Rollier d'Europe (*Coracias garrulus*)
© Philippe Massit - Office français de la biodiversité



Hiérarchisation zones à enjeux commune de La Roquebrussanne
© PNR Ste-Baume



Il conviendra de s'assurer que les cartographies ne comportent pas de données à caractère sensible, c'est-à-dire des données dont la diffusion pourrait porter atteinte aux éléments qu'elles concernent (ex : localisation d'une station d'orchidées).

Des cartographies de synthèse concernant les lacunes liées aux inventaires réalisés ou encore les zonages de protection existants pourront également être produites ainsi qu'un jeu de cartes permettant de situer la collectivité dans un contexte plus large.

La production de cartographies doit concourir à la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques publiques locales. Afin d'assurer leur appropriation et leur utilisation ultérieure, notamment dans le contexte de la révision du PLU (ou PLUi), des connexions peuvent être faites avec les agences d'urbanisme ou les bureaux d'études concernés afin de s'assurer que les couches SIG produites soient adaptées et compatibles avec leurs besoins. Ces cartographies constituent dès lors un outil précieux d'aide à la décision.

^{3/} Selon la typologie Eunis de niveau 4 – si cela est réaliste au regard des coûts.



LE PLAN D'ACTION : DOCUMENT CLÉ POUR L'ACTION POST-ABC

L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION LOCALES

Grâce au diagnostic écologique, l'ABC aura permis de faire ressortir différents niveaux d'enjeux pour la biodiversité, donc d'identifier des priorités pour agir, afin de conserver, de restaurer et de valoriser la biodiversité. Rappelons que la qualité de l'environnement et du territoire est un atout pour la qualité de vie de ses habitants, mais également pour l'attractivité de celui-ci.

Après le diagnostic, des premières orientations sont formulées, qui permettront de définir un plan d'actions local. Ce dernier sera idéalement élaboré en concertation avec les habitants et l'ensemble des acteurs locaux (associations de protection de la nature dont conservatoires d'espaces naturels et conservatoires botaniques nationaux, usagers de la nature notamment chasseurs et pêcheurs, bureaux d'études ou entreprises de génie écologique, gestionnaires d'espaces naturels...).



Le plan d'actions constituera une contribution, à l'échelle de la collectivité et dans le cadre de ses compétences, aux objectifs mondiaux de reconquête de la biodiversité – une manière d'appliquer le principe du « *Penser global, agir local* » !



Restauration des berges sur l'Orge - Ste Genevieve des Bois Madeleine Carrouée
© Office français de la biodiversité

QUELS TYPES D'ACTIONS ?

Connaissance et sensibilisation

Les actions pourront porter sur l'amélioration des connaissances (poursuite des inventaires, mise en place d'un observatoire participatif...), sur des actions de sensibilisation, de pédagogie et de formation à destination du grand public, des acteurs locaux, et des agents communaux...

Gestion et restauration

Le plan d'actions pourra également décliner des mesures sur la politique de Nature en ville (gestion différenciée des espaces publics, préservation de la Trame noire, promotion des jardins familiaux...), sur la gestion, la restauration, la désartificialisation, la renaturation des milieux (plantation de haies champêtres ou bocagères, ou encore restauration d'une ceinture de vergers), la lutte contre les pollutions ou la dissémination d'espèces exotiques envahissantes, etc. Précisons que, le cas échéant, sur demande de la collectivité, les experts peuvent approfondir leurs préconisations pour quelques espaces à enjeux ciblés ou élaborer une fiche prescriptive de gestion par milieu.

Aménagement du territoire

Des actions plus spécifiques visant par exemple l'intégration des résultats de l'ABC dans le document d'urbanisme ou l'élaboration d'un projet alimentaire territorial (PAT) avec les agriculteurs locaux ou encore pour mieux accueillir la biodiversité dans une zone d'activités en associant les entreprises du territoire, pourront également faire l'objet de « fiches Actions ».

Lorsqu'une étude de vulnérabilité face au changement climatique a été réalisée en parallèle de l'ABC, elle pourra nourrir le plan d'actions en y intégrant des projets de Solutions d'adaptations fondées sur la Nature (SafN, voir Focus page 10). Une double démarche qui permet ainsi de répondre aux enjeux de biodiversité et aux enjeux climatiques !

RÉUNIR DÈS LE DÉPART LES CONDITIONS FAVORABLES À SA MISE EN ŒUVRE

La réussite du plan d'actions repose en partie sur la construction d'une dynamique locale pour donner à l'équipe municipale, aux habitants et acteurs locaux l'envie d'agir. Les fondations de cette dynamique sont à construire de préférence dès le lancement de la démarche, afin d'avoir une continuité de cette dernière, du diagnostic à la mise en œuvre. Par ailleurs, un paramètre essentiel permettant une bonne appropriation des résultats de l'ABC et l'intégration des enjeux révélés dans les politiques publiques réside dans la concordance entre le calendrier de réalisation du projet d'ABC et celui des décisions politiques (notamment lors de la révision du PLU(i)).

FOCUS

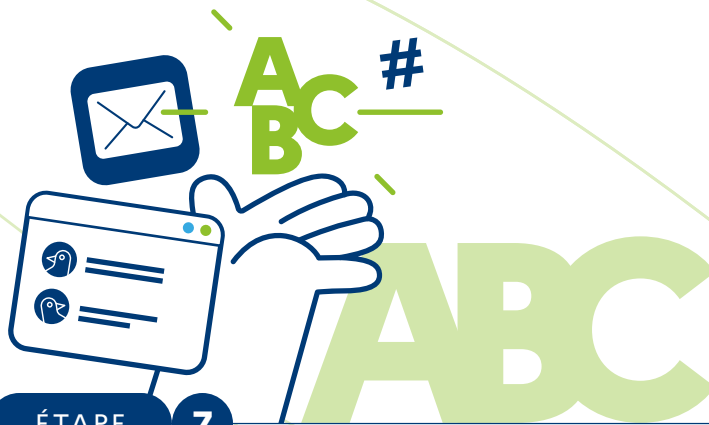
Des actions pertinentes sur le long terme

Dans le plan d'actions, il est conseillé de s'assurer de la durabilité des actions dans le temps ou, *a minima*, de la pérennité de leurs effets bénéfiques pour le patrimoine naturel, incluant leur valorisation via les acteurs locaux chargés de leur mise en œuvre. Par exemple, pour les habitats menacés et spécialisés, laisser de la place à la nature en conservant le maximum d'espaces subsistants, au moyen d'une gestion adaptée, constitue la principale stratégie.

1 2 3 4 5 6

ÉTAPE

7



PARTAGER ET VALORISER LES PRODUCTIONS DE L'ABC

TOUT AU LONG DE LA DÉMARCHE, COMMUNIQUER ET INFORMER LE PUBLIC

La communication vers le public est essentielle. Son animation peut tout aussi bien être confiée à un référent au sein de la collectivité (élu ou non), au besoin recruté spécifiquement, qu'à un partenaire ou à un prestataire externe.

Une première réunion publique permettra de faire connaître aux citoyens le travail qui va être engagé en présentant la démarche et ses objectifs ainsi que les premiers éléments marquants révélés par la bibliographie. Il est judicieux de réserver un temps d'échanges entre le conseil municipal et les partenaires, d'une part, et les usagers ou propriétaires intéressés, d'autre part.

Cette communication doit se poursuivre pendant toute la durée de l'élaboration de l'ABC. Un dispositif d'information régulière et variée et d'animations doit permettre aux habitants de garder un lien avec le projet et de se l'approprier. Au-delà d'une information « classique » sur les panneaux d'affichage, le site Internet et le bulletin municipal de la commune, des outils de communication plus attractifs peuvent être utilisés : création d'une exposition, conférences, production de supports variés (calendrier, nuancier, flipbook) autour par exemple d'espèces phares identifiées durant le projet.

Des processus d'échanges avec les citoyens peuvent être organisés pour mieux identifier, dès le début de la démarche, les liens culturels et sociaux entre la population et la biodiversité locale, voire repérer des enjeux ou des leviers d'action. Ce type d'échange contribue également à renforcer l'appropriation de la démarche par le public.



**En fin de projet,
il est important
de diffuser les
résultats au plus
grand nombre
et d'élaborer
des supports
et contenus
accessibles aux
néophytes comme
aux plus avertis.**



LA RESTITUTION PUBLIQUE

En fin de projet, il est nécessaire de rendre compte du travail effectué auprès de l'ensemble des parties prenantes, élus comme citoyens. Pour cela, une restitution publique pourra être organisée pour rappeler le travail réalisé, expliciter les outils liés à la préservation de la biodiversité utilisés sur le territoire, présenter les principales analyses et les enjeux liés à la biodiversité. Elle pourra permettre de synthétiser les points marquants et d'évoquer les suites à donner et la valorisation possible des résultats de la démarche ABC (présentation des orientations).

Cette phase de restitution est importante. Elle doit être réalisée de manière pédagogique pour permettre aux élus et à la population de mieux comprendre la biodiversité et ses enjeux. Elle peut être l'occasion d'aborder des concepts scientifiques comme la fonctionnalité écologique, les services écosystémiques ou encore la solidarité écologique.

Les formats participatifs (ateliers) doivent être privilégiés. Il est également conseillé de démultiplier les moments et les lieux de restitution et, bien entendu, d'associer les associations locales et autres acteurs qui ont participé à la démarche.

La restitution permet aussi de donner de la visibilité sur les prochaines étapes, notamment la mise en œuvre des actions.

À L'ISSUE DU PROJET : LA DIFFUSION DES DONNÉES ET DES PRODUCTIONS

Le partage des données d'observation et de suivi des espèces et des habitats est organisé dans le cadre du Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP).

À noter : concernant les données déjà existantes qui auront été rassemblées en début de projet (cf. page 16), il conviendra de s'assurer de ne pas générer de doublons dans le dispositif du SINP.

> Pour en savoir plus :

Guide pour le partage dans le SINP des données issues de l'ABC

Le partage et la diffusion des cartes d'enjeux de biodiversité peuvent être réalisés sur l'application Carmen lorsque la collectivité ne possède pas sa propre plateforme. À cette fin, un certain nombre de préconisations sont à respecter.

> Pour en savoir plus :

Guide pour diffusion des données cartographiques de l'ABC via CARMEN

Les ressources documentaires produites dans le cadre du projet doivent être capitalisées et être accessibles en ligne sur le site de la collectivité ou de l'ABC s'il existe. Elles seront également mises en ligne sur le site <http://abc.naturefrance.fr> via les Directions régionales de l'OFB.

APRÈS L'ABC...





METTRE EN ŒUVRE LE PLAN D'ACTION ET FAIRE RECONNAÎTRE L'ENGAGEMENT DU TERRITOIRE

La réalisation d'un ABC n'est qu'une étape dans l'engagement des collectivités en faveur de la préservation de la biodiversité.

Ces dernières doivent ensuite se saisir du plan d'actions élaboré dans le cadre de la démarche afin d'intégrer les enjeux mis en exergue par l'ABC dans l'ensemble des politiques territoriales et en particulier à travers les documents de planifications (PLU(i), PDU, PCAET).

Pour aller au-delà et obtenir une reconnaissance nationale de leur engagement et bénéficier d'un accompagnement, les collectivités sont invitées, à l'issue de l'ABC, à rejoindre le programme « Territoires engagés pour la nature » (TEN). Cela leur permet de bénéficier de l'appui des collectifs régionaux TEN, en lien avec les Agences régionales de la biodiversité et les collectifs Agir en Région pour la biodiversité (ARB), en matière d'ingénierie, d'aide à la recherche de financements et d'actions de valorisation (à travers des dispositifs comme *Capitale Française de la Biodiversité*), de capitalisation et d'essaimage. L'ensemble des collectivités reconnues forment un réseau animé localement par le collectif régional, et nationalement par l'OFB.

Pour en savoir plus :

<https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires>

<http://www.capitale-biodiversite.fr/>

Les collectivités peuvent aussi s'appuyer sur les Centres de ressources (CdR) de l'OFB (Captages ; Cours d'eau ; Espèces exotiques envahissantes ; Génie écologique ; Natura 2000 ; Outre-mer / Te Me Um ; Trame verte et bleue ; Zones humides ; Éviter - Réduire - Compenser, volet biodiversité). Ces derniers ont vocation à développer les compétences et à accompagner techniquement les acteurs pour la mise en œuvre des politiques publiques, selon un mode de travail multi-partenarial et collaboratif.

Ce dispositif s'appuie en particulier sur l'animation de réseaux d'acteurs (évaluation des besoins, organisation de journées d'échanges techniques, coordination de projets, etc.) ; l'accompagnement technique (conseil, formation etc.) ainsi que la production et la mise à disposition de ressources (méthodes, outils techniques et scientifiques, retours d'expériences, actualités etc.).

Pour en savoir plus

<https://professionnels.ofb.fr/fr/centres-de-ressources>

L'Atlas de la biodiversité communale permet d'insuffler au territoire une réelle dynamique en faveur de la reconnaissance de sa biodiversité. Il permet d'acquérir la connaissance nécessaire pour éclairer les élus et les acteurs socioprofessionnels dans leurs choix et leurs décisions liées à l'aménagement et à la gestion de leur territoire, que ce soit pour l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme et de planification, pour la gestion des espaces verts, des territoires communaux ou encore des emprises d'une entreprise implantée localement... C'est aussi une manière de permettre à chaque habitant de s'impliquer dans la préservation de ce patrimoine commun à tous. En cela, l'ABC constitue un outil permettant d'articuler la connaissance et la mobilisation à l'échelle locale à

des objectifs mondiaux de reconquête de la biodiversité à travers l'élaboration d'un plan d'actions pertinent pour le territoire.

RESSOURCES UTILES ET LIENS

Des ressources utiles complémentaires et les liens associés sont directement accessibles sur la page dédiée du site <http://abc.naturefrance.fr>



La grande chance qu'offre la biodiversité c'est que si on agit pour la préserver, les résultats se voient : papillons, oiseaux, plantes reviennent... Quelle satisfaction pour la population et pour l'équipe qui a mené la démarche à bien !

TABLE DES SIGLES ET ACRONYMES

ABC	Atlas de la biodiversité communale
AFB	Agence française pour la biodiversité
ANPCEN	Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes
ARB	Agence régionale de la biodiversité
CAMPanul	CAtalogue de Méthodes et Protocoles d'acquisition de données naturalistes
CdR	Centre de ressources
CPIE	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CPN	Clubs Connaître et Protéger la Nature
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DSBM	Document stratégique de bassin maritime
DSF	Document stratégique de façade
EEE	Espèce exotique envahissante
ENS	Espace naturel sensible
ERC	Eviter, Réduire, Compenser
FNE	France Nature Environnement
INPN	Inventaire national du patrimoine naturel
IPBES	Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques
IUCN	International Union for Conservation of Nature
LPO	Ligue de protection des oiseaux
OFB	Office français de la biodiversité
OPEN	Observatoire participatif des espèces et de la nature
PADDUC	Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse
PAT	Projet alimentaire territorial
PCAET	Plan Climat Air Énergie Territorial
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PLU	Plan local d'urbanisme
PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
PNR	Parc naturel régional
SaFN	Solution d'adaptation fondée sur la Nature
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SAR	Schéma d'aménagement régional
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDRIF	Schéma directeur de la région Île-de-France
SIG	Système d'informations géographiques
SINP	Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel
SRADDET	Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
TEN	Territoire engagé pour la nature
TVB	Trame verte et bleue
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

RÉDACTEURS

Marie LESCROART et Charline BOULAIRE
sur la base du guide ABC : M. PAQUIN, J. ROULOT, P. LEVEQUE (2014),
Guide ABC. S'appropriier et protéger la biodiversité de son territoire.

CONTRIBUTEURS

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué
à la réalisation de ce document :

Christophe AUBEL (OFB)

Pierre BOIVIN (Union Nationale CPIE)

Hélène BRAULT (OFB)

Antoine CHARPENTIER
(Humanité et Biodiversité)

Julie CHPELITCH (OFB)

Marine COLOMBEY (OFB)

Laurent COUZI (LPO)

Sébastien FLORES (OFB)

Blanche GOMEZ (AFIE)

Christel JOURDAN (OFB)

Jules LAURENT (OFB)

Mathilde MAÏSANO (OFB)

Marion MAUVAIS (OFB)

David MONNIER (OFB)

Olivier MUSARD (OFB)

Elise MOUYSSET (OFB)

René LALEMENT (OFB)

Emmanuelle LATOUCHE (OFB)

Lucie MENDES
(Humanité et Biodiversité)

Kathleen MONOD (OFB)

Fabien PAQUIER (OFB)

Maxime PAQUIN
(France Nature Environnement)

Solène ROBERT (UMS PatriNat)

Eva RODINSON (UMS PatriNat)

Eva SAHORES (OFB)

Stéphanie TORREALBA
(Union Nationale CPIE)



Conception : SecondRegard.fr

Crédit photo de couverture : Paysage de campagne de Dordogne,
avec ses villages et vergers - © Julie Gourvès / i©onos

